

*Bienvenue à la section fondamentale
de l'Athénée Royal d'Auderghem*

Madame,
Monsieur,

La rentrée des classes ! Occasion privilégiée pour découvrir les nouveaux visages, retrouver nos anciens, mais aussi pour partager avec nos élèves, avec vous parents, ainsi qu'avec les anciens et les nouveaux membres de notre équipe éducative l'esprit qui anime notre école.

Merci de nous accorder votre confiance en inscrivant ou en maintenant l'inscription de votre enfant à l'ARA.

L'équipe éducative mettra tout en œuvre pour que votre enfant progresse et s'épanouisse au mieux de ses possibilités. Elle l'encouragera aussi à devenir un apprenant autonome, curieux et bien informé, avide d'acquérir de nouvelles connaissances tout au long de sa vie, concerné par l'environnement, prêt à faire face aux défis complexes de notre société et d'y jouer un rôle actif.

L'intérêt que vous manifestez pour les études de votre enfant est un gage de réussite. Dans ce livret, vous trouverez une série d'informations qui vous seront utiles tout au long de l'année scolaire. Je vous invite à le lire attentivement et à le conserver précieusement. Vous pourrez également le télécharger sur notre site internet www.ara-fondamental.be à l'onglet « Informations pratiques ».

Nous restons à votre disposition pour toute rencontre que vous jugeriez nécessaire, sur simple demande de rendez-vous via le journal de classe de votre enfant et vous prions de croire chers parents en l'assurance de notre entier dévouement.

Pour l'équipe éducative,

La Directrice de la section fondamentale

CHANTAL DELBECQ-COLFS

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIVE 2017-2018

DIRECTION – SECRETARIAT

Préfet des études : Monsieur Jean-Pierre CAZZARO – 02/663 17 02 – prefet@arauderghem.be

Directrice de la section fondamentale : Madame Chantal DELBECQ-COLFS – 02/663 17 04
fondamental@arauderghem.be

Économe : Madame Fabienne DEVILLERS – 02/663 17 03 – economa@arauderghem.be

Aide-comptable : Mademoiselle Caroline JACOBY -02/663 17 03
assist.comptable@arauderghem.be

Aide administrative et éducateur : Monsieur Quentin FRANÇOIS – 02/663 17 04
secretariatfondamental@gmail.com

SECTION MATERNELLE

Madame Yannick BECQUAERT <i>1^{er} accueil B</i>	Madame Céline LHOST <i>1^{er} ML</i>	Madame Vanessa HOEBEKE Remplacée par Madame Mélissa MOISSE <i>1MH</i>
Madame Gaëlle VAN DOOREN <i>2MV</i>	Madame Anne-Marie MAILLARD <i>2MM</i>	Madame Sandrine SMETS <i>3MS</i>
Madame Nathalie RUIDANT <i>3MR</i>	Monsieur Sébastien MARTIN <i>Psychomotricité</i>	Madame Erica Munoz <i>Puéricultrice</i>
Madame Stéphanie BASTIEN <i>Aide maternelle</i>	Madame Simone DELBECQ <i>Musique, chant</i>	

SECTION PRIMAIRE

Mademoiselle Christelle BARTHELEMY <i>1PB</i>	Mademoiselle Valérie JACOB <i>1PJ</i>	Madame Dominique MATTE <i>2PM</i>
Madame Marie SCLIPTEUX <i>2PS</i>	Madame Florence TARIN <i>3PT</i>	Madame Laurence LAHAUT Mademoiselle Joanne VANBELLE <i>3PLV</i>
Madame Nathalie PAIRON Madame Fabienne STOQUART <i>4PAS</i>	Monsieur Christophe POLOME <i>4PPO</i>	Mademoiselle Marie LAURENT <i>5PL</i>
Monsieur Xavier COLIGNON <i>5PC</i>	Mademoiselle Annick SCHRAUWEN <i>6PS</i>	Madame Julie WILKIN Madame Fabienne STOQUART <i>6PWS</i>
Madame Amandine FIEVET <i>Éducation physique</i>	Mademoiselle Céline HENROYE <i>Néerlandais 1</i>	En attente de la désignation <i>Néerlandais 2</i>
Madame Angélique DOYEN <i>AIDE P1/P2</i>	En attente de la désignation <i>Religion catholique</i>	Monsieur Adrian TIRON <i>Religion orthodoxe</i>
Madame Saloua WAHAB <i>Religion islamique</i>	Madame Liliane GAY <i>Religion israélite</i>	En attente de la désignation <i>Religion protestante</i>
Madame Karin CANELLE (sous réserve de modification) <i>ECP</i>	En attente de la désignation <i>Dispense</i>	En attente de la désignation <i>Morale laïque</i>

SURVEILLANCE DE LA SIESTE ET DES GARDERIES

Madame Danielle BOUCAULT	Madame Josée VERCRUYSSSEN	Madame Fabienne FLABAT
Madame Véronique LAMAGIE	Madame Henryka OSIECKA	Madame Marie-Cécile LAURENT
Madame Violette DEJERRE	Madame Sophie OHANIANZ	Madame Sejnaz MUTISI
Monsieur Christian TREMBLEZ	Monsieur Marc PLAVSIC	Monsieur Arthur DJAMBOU MONKAM
Monsieur Siméon JOVANOSKI	Madame Leila OULD HOCINE	

HORAIRES

SECTION MATERNELLE		SECTION PRIMAIRE	
7h – 8h05	Garderie	7h – 8h05	Garderie
8h05 – 8h20	Accueil dans une classe maternelle	8h05 – 8h20	Accueil dans la cour de récréation
8h20 – 9h50	Activités (3e M)	8h20 – 10h	Cours
8h20 – 8h45	Accueil dans la classe de l'enfant (1 ^{re} et 2 ^e)	10h – 10h15	Récréation
8h45 – 9h50	Activités (1 ^{re} et 2 ^e)	10h15 – 11h25	Cours (1 ^{re} et 2 ^e)
9h50 – 10h10	Collation	10h15 – 11h55	Cours (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e)
10h10 – 11h	Activités	11h25 – 13h	Pause de midi (1 ^{re} et 2 ^e)
11h – 11h20	Récréation	11h55 – 13h	Pause de midi (5 ^e et 6 ^e)
11h20 – 12h	Repas	11h55 – 13h30	Pause de midi (3 ^e et 4 ^e)
12h – 12h30	Récréation	13h – 15h20	Cours (5 ^e et 6 ^e)
12h30 – 14h30	Sieste (1 ^{re})	13h30 – 15h20	Cours (3 ^e et 4 ^e)
12h30 – 13h30	Récréation (2 ^e et 3 ^e)	13h – 14h20	Cours (1 ^{re} et 2 ^e)
13h30 – 15h	Activités (2 ^e et 3 ^e)	14h20 – 14h30	Récréation (1 ^{re} et 2 ^e)
14h30 – 15h	Activités (1 ^{re})	14h30 – 15h20	Cours (1 ^{re} et 2 ^e)
15h – 15h10	Récréation	15h20 – 15h30	Fin des cours - Rangs de sortie
15h10	Sortie	15h30 – 16h	Lundi, mardi et jeudi, étude gratuite (cf. document joint)
15h10 – 15h30	Goûter	16h – 18h	Garderie
15h30 – 18h	Garderie		

LE MERCREDI

<p>11h50 : fin des cours. Les élèves qui ne sont pas repris immédiatement sont conduits à la garderie, où ils attendent leurs parents.</p>	<p>11H55 : fin des cours. Trois possibilités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les enfants restent à la garderie 2) les enfants rentrent seuls chez eux en empruntant le rang dit « rang du boulevard » qui les conduit jusqu'au boulevard du Souverain 3) les enfants rejoignent le « rang parents » et retrouvent leurs parents à la grille de l'école. En cas d'absence des parents à la grille, les enfants se rendent à la garderie où ils attendent leurs parents.
<p>11h55 – 13h : Dîner et récréation (attention, pas de repas chaud le mercredi)</p>	<p>11H55-13H00 : dîner et récréation (attention, pas de repas chauds le mercredi)</p>
<p>13h – 14h30 : Sieste (1^{re} maternelle)</p>	
<p>13h – 18h : Garderie</p>	<p>13H00- 18H00 : garderie, mais possibilité entre 13H et 16H de participer à des activités parascolaires facultatives.</p>

ORGANISATION DU DEBUT ET DE LA FIN DES COURS

Par mesure de sécurité, la porte donnant accès au couloir du bureau de la direction est équipée d'un système de fermeture électronique.

Pour rentrer dans l'établissement, vous devez actionner le bouton de l'interphone placé sur le mur gauche, dans le coin supérieur droit.

Pour le respect de chacun et la bonne intégration de votre enfant, nous insistons pour que votre enfant soit présent avant le début des activités, soit avant 8h20 (section primaire et 3e maternelle) ou avant 8h45 (1^{re} et 2^e maternelles).

À 15h10, les parents de la section maternelle attendent leur(s) enfant(s) devant la grille de la section maternelle. **Les parents qui doivent ensuite reprendre un enfant en section primaire sont priés de le faire par l'extérieur de l'école.**

À 15h20, deux enseignants accompagnent les enfants de la section primaire jusqu'à la grille.

Après 15h30, les élèves de la section secondaire qui se présentent pour venir rechercher un frère ou une sœur rentrent seuls dans l'école. Les copains qui les accompagnent attendent à l'extérieur de l'établissement.

Évitez :

- de perturber les cours par des arrivées tardives ;
- de rester dans la cour de récréation qui est réservée aux enfants ;
- de pénétrer dans les couloirs ou dans les classes sans y avoir été invités ;
- de perturber les heures de cours par des visites inopinées.

En cas de problème, prenez rendez-vous avec l'instituteur de votre enfant via le journal de classe, c'est lui qui est le mieux à même de vous apporter l'information souhaitée.

GESTION DES CONFLITS

Des conflits entre enfants peuvent survenir. Seuls les enseignants, les surveillants et la direction sont habilités à les résoudre.

En aucun cas, un parent ne peut intervenir auprès d'un enfant qui n'est pas le sien.

Les parents sont invités à faire part du problème survenu auprès de l'enseignant. Celui-ci se chargera de résoudre le conflit en tenant compte de l'intérêt et des responsabilités de chacun.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Document joint en annexe (en double exemplaire), à signer pour accord et à remettre le plus rapidement possible à l'enseignant. En section primaire, l'exemplaire non agrafé doit être collé dans le journal de classe de l'élève (pages 164 à 167 pour les élèves de 5^e et 6^e primaires, pages

15 à 18 pour les élèves de la 1^{ère} à la 4^e primaire. En section maternelle, l'exemplaire non agrafé sera conservé par les parents.

Pour rappel, les vélos, trottinettes... doivent être **rangés à l'emplacement extérieur** réservé à cet effet le long du local informatique. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

ORGANISATION ET PAIEMENT DES GARDERIES

La garderie est un service, proposé par l'école aux parents qui travaillent. Le règlement d'ordre intérieur de l'école est d'application pendant le temps des garderies. L'utilisation du « service garderie » implique l'adhésion de tous, enfants et parents à ce règlement.

Pour rappel, le GSM n'est pas autorisé, de même que les baladeurs et les jeux électroniques. L'accès aux classes est interdit après les heures de cours.

La surveillance du repas est prise en charge par les enseignants les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La surveillance du matin, du temps de midi (hors repas), de 15 h 30 à 18 h et du mercredi après-midi est effectuée par des personnes engagées sous contrat ALE (Agence Locale pour l'Emploi).

Le montant payé pour les frais des garderies est un montant forfaitaire mensuel indivisible couvrant la prise en charge le matin de 7h à 8h05, le midi de 11h30 ou 11h55 à 13h ou 13h30 et en fin d'après-midi de 15h20 à 18h.

Le paiement des garderies couvre :

- la rémunération du personnel de surveillance
- l'achat de fournitures (jeux d'intérieur, jeux d'extérieur, livres, coloriage, crayons ..)

Le tarif mensuel est fixé comme suit :

	Sans le mercredi (sauf si votre enfant est présent avant 8h05)	Avec présence le mercredi matin et/ou après-midi
Un montant de 16 € ou 20 € sera redevable pour le premier enfant	16 €	20 €
Un montant de 12 € ou 16 € sera redevable pour le 2^e enfant (si le 1 ^{er} enfant de la même famille est inscrit en section fondamentale)	12 €	16 €
Un montant de 10 € ou 12 € sera redevable pour le 3^e, 4^e, 5^e enfant (si les deux premiers enfants de la même famille sont inscrits en section fondamentale)	10 €	12 €

Le paiement est anticipatif. Il vous est loisible de vous acquitter de ce montant mensuellement, semestriellement ou annuellement selon les modalités décrites dans le document « Talon d'inscription » joint au présent livret.

L'école n'est pas responsable d'un élève se trouvant dans l'établissement avant 7h00.
Il est impératif que les enfants soient repris à 18 h, au plus tard. Les retards doivent rester exceptionnels et les parents sont tenus de prévenir l'équipe d'encadrement au 02/663 17 04 ou 0490/57 66 89.

La pénalité prévue pour les retards est de **3 € par quart d'heure et par élève** et est payable directement au surveillant qui sera resté au-delà du temps prévu.

Après 18 h, si le surveillant n'a pas été averti du retard, il dispose du droit de déposer votre enfant au commissariat de police le plus proche de l'école (7, rue des Tritomas BE-1170 Watermael-Boitsfort).

Le coût de la garderie est déductible fiscalement. Une attestation fiscale est délivrée au mois d'avril pour les enfants de moins de 12 ans.

En cas de retard de paiement, vous recevrez un rappel notifié dans le journal de classe ou la farde d'avis de votre enfant.

La direction de l'école se réserve le droit de réclamer des indemnités de retard et de récupérer les sommes dues par toute voie de droit.

Afin d'assurer la sécurité de tous les élèves, la personne qui vient rechercher l'enfant doit **impérativement** compléter et signer le document de départ auprès de la personne responsable. Une fois parti, un enfant ne peut réintégrer la garderie quelque temps plus tard.

Nous vous remercions de respecter scrupuleusement les règles de la garderie et d'y inscrire votre enfant en complétant *le document joint au présent livret*.

ORGANISATION DE L'ETUDE DIRIGEE

Élèves de première année primaire :

Chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, dès la fin des cours, soit à 15h20, les élèves qui ne sont pas repris par les parents sont placés sous la surveillance d'un accueillant de la garderie.

Élèves de la deuxième à la sixième année primaire :

L'école organise une étude dirigée (sans supplément au forfait garderies), chaque **lundi, mardi et jeudi** permettant aux élèves de réaliser leurs devoirs sous l'attention d'un enseignant.

Après une courte récréation, de 15h20 à 15h30, les enfants inscrits à l'étude dirigée du jour sont rassemblés et conduits en classe où ils se mettent au travail jusqu'à 16h00, soit une séance de 30 minutes.

Une fois l'étude entamée, **elle ne peut être interrompue** afin de préserver un climat favorable au travail des enfants.

Je vous demande donc de prendre bonne note et de respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Pour bénéficier de cette prestation, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) et préciser les jours de présence à l'étude. **Un élève qui n'est pas inscrit à l'étude ne peut y participer** → cf. document joint au présent livret.
- Excepté en cas de circonstance exceptionnelle et sur demande écrite préalable des parents, **un enfant inscrit à l'étude dirigée ne peut être repris ou ne peut quitter le local qu'à la fin de celle-ci, soit à 16h00.**
- L'enfant ayant terminé ses travaux avant la fin de l'étude (16h00) doit prévoir une occupation calme (dessin, lecture, mots croisés...).
- L'étude surveillée ne garantit pas que tous les devoirs et leçons soient terminés. Cette mission reste de la responsabilité des parents.
- Les élèves qui ne sont pas inscrits à l'étude seront pris en charge par les accueillants du service garderie.

Après 16h00,

Les élèves seront accueillis à la garderie. Celle-ci se termine à 18h00, au plus tard. En cas de retard, veuillez prévenir les accueillants par téléphone au 02/663 17 04 ou 0490/57 66 89.

La pénalité prévue pour les retards est de **3 € par quart d'heure et par élève** et est payable directement au surveillant qui sera resté au-delà du temps prévu.

Après 18 h, si le surveillant n'a pas été averti du retard, il dispose du droit de déposer votre enfant au commissariat de police le plus proche de l'école (7, rue des Tritomas BE-1170 Watermael-Boitsfort).

Ce service est réservé exclusivement aux enfants dont les parents travaillent.

J'insiste sur la nécessité de récupérer vos enfants dès que vous en avez la possibilité afin de les laisser le moins de temps possible à la garderie.

COMPTES REPAS

Les élèves qui le désirent peuvent obtenir à l'école :

- un repas chaud préparé dans la cuisine de l'établissement au prix de **2,00 €** pour les élèves de **maternelle** et du **deuxième cycle**,
 - au prix de **2,25 €** pour les élèves du **troisième cycle** et du **quatrième cycle**.
- du potage au prix de **0,40 €**
- une boisson au prix de **0,50 €** (section primaire)
- un sandwich au prix de **1,50 €** (3^e, 4^e, 5^e et 6^e année)

La **vente des tickets** se fait **par anticipation** par commande mensuelle **auprès de l'économat**.

Le versement est à effectuer sur le compte suivant :

Athénée Royal d'Auderghem Avenue du Parc de Woluwe, 25-27 BE-1160 Auderghem
BE32 0912 1201 0202

Aucune distribution de tickets ne se fera les autres jours si ce n'est en cas de l'absence de l'élève. Les tickets de l'année scolaire 2016 – 2017 **restent valables durant le premier mois**.

Ne pas oublier **de remettre le document avec le détail de la commande à la titulaire de classe à la date indiquée sur ce document.**

Sur votre virement, indiquez en communication : les nom et prénom de l'enfant – la classe – comptes repas.

Document joint au présent livret à compléter pour le lundi 4 septembre 2017.

PSYCHOMOTRICITE, EDUCATION PHYSIQUE, NATATION

- En section maternelle, deux périodes de **psychomotricité** sont dispensées chaque semaine dans chaque classe.

Les élèves doivent se munir d'une paire de petites sandales blanches.

16 séances de **natation** sont organisées pour les classes de 2^e et 3^e maternelles.

L'équipement nécessaire à cette activité est le suivant :

- un maillot de bain (pas de bikini ni de bermuda) ;
- un bonnet de bain ;
- un drap de bain ;
- un sac de bain.

Veillez S.V.P. marquer tous les effets personnels au nom de l'enfant.

Abonnement annuel pour le transport, les moniteurs et l'entrée à la piscine → *cf. document ci-joint.*

- En section primaire, les élèves bénéficient d'un cours d'**éducation physique** à raison de 2 périodes de 50 minutes par semaine. L'équipement nécessaire à cette activité est le suivant :

- un short et un tee-shirt ;
- éventuellement une tunique pour les filles ;
- une paire de sandales de gymnastique et une paire de chaussures de sport pour l'extérieur ;
- un sac de gymnastique ;
- 5 élastiques à cheveux pour les filles.

Vente de tee-shirts avec le sigle de l'ARA → *voir document ci-joint.*

16 séances de **natation** faisant partie intégrante du cours d'éducation physique sont organisées pour toutes les classes primaires.

L'équipement nécessaire à cette activité est le suivant :

- un maillot de bain (pas de bikini ni de bermuda) ;
- un bonnet de bain ;
- un drap de bain ;
- un sac de bain.

Veillez S.V.P. marquer tous les effets personnels au nom de l'enfant.

Abonnement annuel pour le transport, les moniteurs et l'entrée à la piscine → *cf. document ci-joint.*

NEERLANDAIS

En section primaire, un cours de néerlandais est organisé selon les modalités suivantes :

Au quatrième cycle (5^e et 6^e) : 5 périodes de 50 minutes par semaine.

Au troisième cycle (3^e et 4^e) : 3 périodes de 50 minutes par semaine.

Au deuxième cycle (1^{re} et 2^e) : 1 période de 50 minutes par semaine.

Les élèves de 3^e maternelle bénéficient d'un bain de langue en néerlandais à raison d'une période par semaine.

CONTACTS PARENTS-ECOLE

Dans l'intérêt de l'enfant, il est primordial que parents et enseignants se connaissent, se rencontrent et se parlent. Afin de favoriser une pleine collaboration « Ecole-Famille », nous avons le plaisir de vous convier à une première réunion d'information le lundi 4 septembre 2017, aux heures suivantes :

- 17h00 → classe de madame Yannick Becquaert 1MB local 15
- 17h15 → classe de mademoiselle Christelle Barthélemy 1PB local 78
- 17h15 → classe de mademoiselle Valérie Jacob 1PJ local 27
- 17h30 → classe de madame Vanessa Hoebeke 1MH local 16 remplacée par madame Mélissa Moisse
- 17h30 → classe de madame Céline Lhost 1ML local 17
- 17h30 → classe de madame Dominique Matte 2PM local 25
- 17h30 → classe de madame Marie Sclipteux 2PS local 26
- 18h00 → classe de madame Anne-Marie Maillard 2MM local 14
- 18h00 → classe de madame Gaëlle Van Dooren 2MV local 3
- 18h00 → classe de madame Florence Tarin 3PT pavillon extérieur
- 18h00 → classe de madame Laurence Lahaut et Mademoiselle Joanne Vanbelle 3PLV local 77
- 18h30 → classe de mademoiselle Sandrine Smets 3MS local 4
- 18h30 → classe de mademoiselle Nathalie Ruidant 3MR local 24
- 18h30 → classe de mesdames Nathalie Pairon et Fabienne Stoquart 4PPAS pavillon extérieur
- 18h30 → classe de monsieur Christophe Polomé 4PPO local 75
- 19h00 → classe de monsieur Xavier Colignon 5PC local 57
- 19h00 → classe de mademoiselle Marie Laurent 5PL local 58
- 19h30 → classe de mademoiselle Annick Schraûwen 6PS local 76
- 19h30 → classe de mesdames Julie Wilkin et Fabienne Stoquart 6PWS local 124 (secondaire)

Le (La) titulaire vous recevra dans sa classe.

Elle (Il) vous présentera le cadre de vie de la classe.

Elle (Il) vous parlera...

- du programme, des activités intra- ou extra-muros, des projets de classe ou d'école qu'elle (il) a déjà programmés pour cette année scolaire,

- de l'organisation du travail, de ses attentes au niveau de l'enfant et des parents. Elle (II) entendra aussi éventuellement, individuellement, toutes les informations utiles concernant votre enfant.

Durant l'année scolaire, trois réunions de parents sont prévues, soit une par trimestre :

- Le mardi 14 novembre 2017 de 15h30 à 19h
- Le mardi 30 janvier 2018 de 15h30 à 19h
- Le jeudi 28 juin 2018 de 8h30 à 12h

BULLETINS

Un bulletin périodique sera remis aux élèves aux dates suivantes :

- vendredi 10 novembre 2017
- vendredi 26 janvier 2018
- vendredi 20 avril 2018
- vendredi 8 juin 2018 (uniquement 2^{es} et 6^{es} primaires)
- mercredi 27 juin 2018

ABSENCES

À partir de **6 ans**, l'école est obligatoire. Tous les cours doivent être suivis régulièrement. Toute absence doit être justifiée uniquement à l'aide de la **feuille d'absence** → cf. *document en annexe*.

La **feuille d'absence** doit obligatoirement être remise à l'enseignant dès le retour de l'enfant à l'école.

Dès le 3^e jour d'absence, celle-ci doit être justifiée par un certificat médical que vous collerez sur ledit document.

Vous en recevez 5 exemplaires vierges en début d'année via la farde d'avis de votre enfant. Vous pouvez trouver des exemplaires vierges sur notre site internet www.ara-fondamental.be à l'onglet « Informations pratiques ».

En section maternelle, une grande régularité dans la fréquentation scolaire est vivement conseillée, tant pour assurer la bonne acquisition des compétences que pour assurer le meilleur déroulement des activités prévues.

MALADIES - ACCIDENTS SCOLAIRES - ASSURANCES

En cas de maladie, nous avertissons les parents. Ceux-ci viennent chercher l'enfant au plus vite et se chargent des soins à prodiguer. **L'école n'a pas le droit de donner des médicaments aux enfants sans prescription médicale, datée et signée.**

En aucun cas, le personnel de l'école ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque problème ou d'une complication liés à la prise de ce médicament.

Un enfant malade doit rester à la maison pour éviter toute contamination. L'école n'accepte pas les enfants fiévreux.

Toute maladie contagieuse telle que méningite, diphtérie... doit être signalée à la direction (02/663 17 04) et au centre PMS (02/673 28 81).

En cas d'accident, nous avertissons toujours les parents. En cas d'urgence uniquement, nous faisons appel au service d'urgence médicale.

Tout accident survenu à un élève à l'école ou en activité scolaire extérieure est couvert par la compagnie d'assurance « BELFIUS ». Un formulaire est remis à l'enfant. Il doit être complété par le médecin et par les parents. Il est remis le plus rapidement possible au secrétariat de l'école qui se charge d'ouvrir un dossier et de remettre aux parents toutes les informations nécessaires pour le remboursement des frais.

Aucune assurance ne couvre les pertes et détériorations des vêtements, des lunettes ou de tout autre objet. L'école ne peut être tenue pour responsable.

PEDICULOSE DU CUIR CHEVELU

Chaque année, à la rentrée de septembre, nous constatons la présence de lentes et de poux chez certains enfants. Cette affection est très contagieuse et doit être traitée le plus rapidement possible pour le bien-être de l'enfant et pour éviter la propagation aux autres enfants de l'école.

Nous vous demandons donc de regarder très régulièrement la chevelure de votre enfant, d'être attentif à tout chatouillement du cuir chevelu. Si vous détectez la présence d'un pou, agissez rapidement afin d'éviter que celui-ci ne pondre ses lentes et informez-en l'école.

L'infirmière du Centre PMS procédera au contrôle régulier des chevelures et proposera d'écarter momentanément de l'école tout élève porteur de poux ou de lentes vivantes.

DEPLACEMENTS SCOLAIRES - ABONNEMENTS

Dès l'âge de 6 ans, votre enfant peut obtenir un abonnement scolaire lui permettant de circuler **gratuitement** sur l'ensemble du réseau de la STIB (sauf sur le tronçon Bourget-Brussels Airport)

<https://www.stib-mivb.be/abonnement-j.html?l=fr>

Si votre enfant est porteur de cet abonnement, il pourra circuler gratuitement (de 6 ans à 11 ans inclus) en votre compagnie ou seul, mais aussi lorsque l'école organise une excursion qui nécessite l'usage des transports en commun (tram, bus, métro).

Un enfant qui ne serait pas en possession de cet abonnement devra fournir un titre de transport valable lors des sorties scolaires.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les fournitures principales sont gratuites et sont distribuées aux élèves dès les premiers jours de la rentrée.

La liste du matériel de base souhaité par l'enseignant se trouve sur notre site internet www.ara-fondamental.be à l'onglet « Matériel ».

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Trois journées de formations seront organisées pour l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique de toute la section fondamentale. Les cours seront suspendus aux dates suivantes :

- le jeudi 16 novembre 2017
- le jeudi 14 décembre 2017
- le vendredi 19 janvier 2018.

Une garderie sera organisée pour les enfants dont les parents travaillent.

DOCUMENTS A FOURNIR AU SECRETARIAT DE L'ECOLE

- La fiche de renseignements, dûment complétée (pour les nouveaux inscrits) ou corrigée si nécessaire (pour les anciens), doit être remise le plus rapidement possible à l'enseignant.
- Suite à une circulaire ministérielle, je dois être en possession d'une photocopie de la carte d'identité de tous les élèves de l'établissement, émise par la Belgique et établissant la nationalité belge ou étrangère de l'enfant. Ceux qui ne me l'ont pas remise l'année dernière ou lors de l'inscription auront l'amabilité de me la faire parvenir le plus rapidement possible.

Si vous ne possédez pas ce document, les documents d'identification suivants sont également valables :

- Composition de ménage
- Document de séjour d'un ressortissant de la Communauté Européenne, de Suisse, du Liechtenstein, de Norvège ou d'Islande.
- Document officiel d'identité faisant apparaître que les parents font partie du personnel d'ambassade, de l'OTAN ou du SHAPE
- Un titre de séjour (concernant les parents) en ordre de validité en qualité de réfugié ou une attestation que la demande a été introduite.

FESTIVITES

Vous trouverez ci-dessous la liste des festivités programmées en date du 1^{er} septembre 2017.

- Goûter d'Halloween le vendredi 27 octobre 2017
- Fête de la Saint-Nicolas le mercredi 6 décembre 2017
- Marché de Noël le vendredi 8 décembre 2017
- Goûter du carnaval le vendredi 9 février 2018
- Chasse aux œufs le vendredi 30 mars 2018
- Fête scolaire : le samedi 28 avril 2018

PHOTOGRAPHE

Le jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2017, le photographe J. Vander Eycken sera présent dans notre établissement pour photographier, avec votre accord, tous les élèves de la section fondamentale. Il vous sera loisible d'acheter ou de refuser les photos.

VACANCES ET CONGES 2017 - 2018

Rentrée scolaire	vendredi 1 ^{er} septembre 2017
Fête de la Communauté française	mercredi 27 septembre 2017
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 30 octobre 2017 au vendredi 3 novembre 2017
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 12 février 2018 au vendredi 16 février 2018
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 2 avril 2018 au vendredi 13 avril 2018
Fête du 1^{er} mai	mardi 1 ^{er} mai 2018
Congé de l'Ascension	jeudi 10 mai 2018
Lundi de Pentecôte	lundi 21 mai 2018
Les vacances d'été débutent le	lundi 2 juillet 2018

FRAIS LIES AUX ACTIVITES ET ANIMATIONS

Il est très difficile, au moment de la rentrée scolaire, de prévoir la participation aux frais qui sera demandée en cours d'année pour les activités intra et extra-muros (visites d'expositions, de musées, animations au sein de l'établissement...). L'organisation d'une école doit tenir compte

de l'évolution de son environnement, mais aussi de choix qui seront émis en cours d'année par les élèves et les enseignants.

Il est impossible de fixer les coûts de manière définitive pour des activités qui se dérouleront dans plusieurs mois. L'approximation qui suit est basée sur les prix de l'année écoulée, et est adaptée à l'évolution du coût de la vie. Nous vous invitons à prévoir un montant de 70 € par élève.

Je souhaite, au nom de toute l'équipe éducative, une excellente année scolaire à tous nos élèves.

Dans l'attente de faire plus ample connaissance avec les parents des nouveaux élèves ou de vous revoir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et l'assurance de mon entier dévouement.

La Directrice de la Section fondamentale,

CHANTAL DELBECQ-COLFS